

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS, ET DE SURVEILLANCE D'EVENEMENTS EXTERIEURS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 2 PASSE AVEC LA SOCIETE NEWGARD

DÉCISION N° DM-20-169 EN DATE DU 30 JUILLET 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au BOAMP et au JOUE le 15/12/2019 relatif au marché de prestations de gardiennage de bâtiments, d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics ;

CONSIDÉRANT la consultation menée et la proposition de la société NEWGARD dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

DÉCIDE

DE SIGNER le marché de prestations de gardiennage de bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°2 Gardiennage du parc municipal des sports et de la salle Maurice-Tépaz avec la société NEWGARD, 137 avenue Anatole France – 94600 CHOISY LE ROI, représentée par Monsieur Abderrahmane EL-GUENDOUZ, Président.

Le marché est passé pour une durée de 1 an, reconductible de manière tacite 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans. Le montant des prestations forfaitaires s'élève à 74 005,80 € HT (88 806,96 € TTC). Les prestations ponctuelles sur bons de commande seront rémunérées sur la base du bordereau des prix unitaires dans la limite maximum de 20 000 € HT (24 000 € TTC) par an.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200730-Imc1H7547H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/07/2020

Date de Publication: 30/07/2020

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200730-lmc1H7547H1-AR Date de réception en Préfecture : 30/07/2020

Date de Publication : 30/07/2020